RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 275**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DGA Stratégie et Développement du Territoire
Direction de la Vie Locale
Service des Communes
11837

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 25 SEPTEMBRE 2026
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Aide aux acquisitions foncières et immobilières - 2e répartition 2026.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération du 14 avril 2026, l'Assemblée départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aide aux communes dont l'aide aux acquisitions foncières et immobilières, destinée aux communes et groupements de communes de moins de 100 000 habitants ainsi que les modifications et évolutions proposées pour la gestion des dispositifs de financement.

En effet, la problématique foncière s'est accrue dans le département ces dernières années avec une augmentation des prix qui pénalise grandement les projets des communes désireuses de développer des programmes de logements locatifs ou d'entreprendre des opérations d'aménagement nécessitant au préalable des acquisitions foncières.

Ce dispositif est destiné à financer des acquisitions foncières et immobilières en zone urbaine :

- en vue de la création de logements sociaux ;
- pour la réalisation de programmes d'aménagement public s'inscrivant dans une démarche de mixité sociale ou de requalification urbaine, notamment en centre ancien ;
- respectant le principe de sobriété foncière pour éviter toute artificialisation des sols ;
- préservant les espaces verts en centre-ville.

En 2026, le Département a inscrit une autorisation de programme de 2 000 000 € pour financer ce type de projets.

Une première répartition de crédits a été approuvée par la commission permanente du 26 juin 2026 pour un montant global 595 285 €.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation les demandes de subventions départementales formulées par les communes des Bouches-du-Rhône qui sont présentées en

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-153128-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

annexe 1.

Ces projets d'acquisition de terrains ou de biens, établis sous maîtrise d'ouvrage communale, ont été déposés sur la plateforme dématérialisée de gestion des subventions départementales.

Le montant total de ces demandes s'élève à 2 876 069 € HT pour un montant total de subvention 1 150 427 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-153128-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2026-09-25-275

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 25 SEPTEMBRE 2026

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Aide aux acquisitions foncières et immobilières - 2e répartition 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt cinq septembre à quatorze heures trente, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Sophie CAMARD, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, M. Jacky GERARD, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Absent(s) :
Mme Laure-Agnès CARADEC, M. Eric LE DISSES, M. Yannick OHANESSIAN.

Donne(nt) pouvoir :
M. Cyrille BLINT à M. Jacky GERARD, Mme Marie-Pierre CALLET à Mme Valérie GUARINO, Mme Alison DEVAUX à M. Thierry SANTELLI, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Martial ALVAREZ, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Patrick GHIGONETTO à Mme Danielle MILON, M. Hervé GRANIER à M. Lucien LIMOUSIN, M. Yves MORAINE à M. Didier REAULT, M. Henri PONS à M. Gérard GAZAY, Mme Anne RUDISUHLI à Mme Laurence ANGELETTI, Mme Amapola VENTRON à M. Richard MALLIE.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-153128-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2026-09-25-275

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 25 SEPTEMBRE 2026

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Aide aux acquisitions foncières et immobilières - 2e répartition 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 25 septembre 2026, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer à diverses communes un montant total de subvention de 1 150 427 € sur un montant de dépense subventionnable totale de 2 876 069 € HT au titre de l'aide aux acquisitions foncières et immobilières 2026, pour la réalisation de projets sous maîtrise d'ouvrage communale, conformément à l'annexe 1 du rapport ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque bénéficiaire, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet ;

- d'approuver les montants des affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-153128-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Adopte à l'unanimité

Pour : 55
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-153128-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026